



**Communiqué de presse**  
Paris, le 23 janvier 2025 – 8h

## **Hopium présente lors d'un webinaire son projet de plan de redressement modifié Plan de développement confirmé et premières demandes de devis**

**Paris, le 23 janvier 2024 à 8h – HOPIUM (FR0014000U63 – ALHPI)**, la cleantech qui vise à décarboner les transports lourds, a présenté lors d'un webinaire son projet de plan de redressement modifié<sup>1</sup> devant près de 180 participants. Ce nouveau webinaire confirme l'engouement pour la Société puisqu'il comptabilisait plus de 570 inscrits.

Lors de cette réunion, Stéphane Rabatel, PDG d'Hopium, est revenu sur la chronologie de la procédure et le financement initialement prévu, qui était une augmentation de capital avec maintien de DPS de 8 M€ et une augmentation de capital réservée de 5,7 M€. Comme annoncé<sup>2</sup>, faute de garanties formelles d'engagements de souscription, Hopium a mis en place un nouveau mode de financement et proposé à ses créanciers, actionnaires et au Tribunal des activités économiques de Paris, un projet de plan de redressement modifié intégrant ce dernier.

### **Nouveau financement et plan de redressement modifié**

Le fonds Atlas Special Opportunities s'est engagé à financer la société Hopium à hauteur de 12,5 millions d'euros sur 15 mois sous la forme d'émission d'Obligations Convertibles en Actions Ordinaires (OCA) émises en cinq tranches à l'initiative de la société Hopium. A cet effet, la société Hopium et le fonds Atlas Special Opportunities ont été autorisés par ordonnance du Juge-Commissaire à signer le contrat de financement par OCA, et dont les principales caractéristiques ont été détaillées dans le communiqué du 17 janvier 2025.

Ce nouveau mode de financement reste pour les actionnaires un financement dilutif. Cependant, le dirigeant d'Hopium a souligné que le précédent financement envisagé au travers de deux augmentations de capital, était également potentiellement dilutif à hauteur de 13,7 millions d'euros pour les actionnaires qui n'y auraient pas participé. De plus, cette dilution aurait eu lieu dans son intégralité dès la réalisation des augmentations de capital, alors que le financement par OCA prévoit des émissions par tranches, et donc une dilution en cas de conversion, échelonnée dans le temps.

Par ailleurs, ce financement par OCA permettra surtout à Hopium de bénéficier d'une entrée de trésorerie plus importante sur 2025 qu'avec les augmentations de capital initialement prévues et de couvrir ses besoins de financement jusqu'au deuxième trimestre 2026<sup>3</sup> afin d'assurer son plan de développement et de production. En effet, dans le précédent plan, l'augmentation de capital réservée de 5,7 M€ prévoyait une conversion des comptes courants des actionnaires historiques et non un apport en numéraire de ces derniers à la Société.

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du 17 janvier 2025

<sup>2</sup> Communiqué du 9 janvier 2025

<sup>3</sup> Sous réserve du vote des classes de parties affectées et de l'approbation du projet de plan de redressement par le Tribunal des activités économiques le 27 février 2025

Ce financement donnera ainsi à Hopium dès 2025 les moyens financiers de développer son activité commerciale et de préparer son site de Saint-Bonnet-de-Mure à l'assemblage de stacks, et lui donne de ce fait davantage de visibilité que le précédent financement envisagé par une augmentation de capital de 8 millions d'euros.

Le projet de plan de redressement modifié sera soumis au vote des classes de parties affectées au cours du mois de février, puis à l'examen du Tribunal des activités économiques de Paris lors de son audience du 27 février 2025. Les classes de parties affectées restent inchangées par rapport à celles du précédent projet de plan de redressement et les modalités de traitement du passif demeurent quasiment les mêmes<sup>4</sup>.

Il est également rappelé qu'Hopium a conservé son engagement de rembourser en totalité les particuliers ayant pré-commandé une Machina. Ces créanciers seront remboursés en un seul versement, à l'arrêté du plan, sous réserve de son approbation par le Tribunal des activités économiques de Paris lors de son audience du 27 février 2025.

### **Un plan de développement inchangé et des premières demandes de devis**

Les perspectives d'Hopium restent inchangées et ce plan modifié s'inscrit dans la continuité du recentrage stratégique d'Hopium sur le développement de systèmes piles à combustible à destination du marché des transports lourds et notamment du marché de masse du transport routier.

Les concrétisations majeures réalisées par Hopium au cours de l'année 2024 lui ont permis de développer une pile à combustible de 100 kW qui pèse moins de 25kg<sup>5</sup> et est **30% plus compacte et 20% plus légère que les leaders du marché**, des atouts majeurs pour effectuer ce pivot stratégique prioritairement vers le transport lourd.

Fort de ces avancées majeures, Hopium a vu sa notoriété et surtout la crédibilité de sa technologie de pile à combustible s'accroître auprès d'un certain nombre de clients potentiels. Cet intérêt croissant s'est d'ores et déjà concrétisé par 3 demandes de devis, dans les secteurs de l'aéronautique et du transport collectif routier, et plus de 25 demandes d'informations pour des projets dans les secteurs cibles d'Hopium.

La société a rappelé les marchés qu'elle souhaite adresser, à savoir, dans un premier temps, des marchés de niche (aéronautique, maritime), à l'image du projet maritime K-Challenge<sup>6</sup>, puis le marché des transports lourds (transport collectif routier, engins de chantier,...), afin de financer l'industrialisation de son système pile qui lui permettra de baisser ses coûts de fabrication et de proposer à l'horizon 2028-2030 une alternative compétitive au diesel pour le marché des poids lourds.

Stéphane Rabatel, PDG d'Hopium, a déclaré : « *Je suis ravi que ce nouveau webinaire ait mobilisé autant de monde. Ce projet de plan de redressement modifié marque une étape cruciale pour Hopium dans sa mission de décarboner les transports lourds grâce à nos technologies innovantes. Je remercie sincèrement tous nos actionnaires, nos partenaires, et l'ensemble des parties prenantes pour leur confiance et leur soutien constant tout au long de ce processus. Nous sommes déterminés à concrétiser notre vision et nous restons confiants dans notre capacité à fédérer toutes les parties autour de ce plan qui permettrait à Hopium de concrétiser notre ambition de proposer aux poids lourds une alternative compétitive et durable au diesel d'ici 2030.* »

***La présentation du Webinaire est disponible sur le site d'Hopium et via le lien ci-dessous***

***Visionnez le replay du Webinaire en cliquant ici***

**HOPIUM sera présente lors du Salon Hyvolution  
du 28 au 30 janvier 2025 à Paris Expo - Porte de Versailles**

---

<sup>4</sup> Le projet de plan de redressement modifié est disponible sur le site d'Hopium

<sup>5</sup> Communiqué de presse du 12 décembre 2024

<sup>6</sup> Communiqué de presse du 9 juillet 2024

## À propos de Hopium :

Hopium est un fournisseur de solutions complètes de motorisation électrique à pile à combustible hydrogène pour les transports lourds. Engagée dans la recherche d'une alternative bas carbone et performante pour les transports lourds, Hopium vise à transformer le secteur grâce à la commercialisation début 2025 d'une gamme de solutions modulaires d'une puissance de 100 kW à 400 kW.



ISIN : FR0014000U63 - Mnémonique : ALHPI

[www.hopium.com](http://www.hopium.com)

Suivez-nous sur [Instagram](#), [LinkedIn](#), [X \(ex Twitter\)](#)

Retrouvez tous les épisodes de la mini-série "[We are Hopium](#)" sur les réseaux d'Hopium.

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint  
[www.security-master-footprint.com](http://www.security-master-footprint.com)

## Contact :

### Relations investisseurs/Presse

S.Kennis et J. Gacoin

[hopium@aelium.fr](mailto:hopium@aelium.fr)